



Programme de financement **Entente en immigration 2008-2011**

L'entente spécifique en immigration pour le territoire de l'agglomération de Longueuil a été signée par neuf partenaires pour une période de trois ans. Le document suivant a pour objectif de guider les promoteurs dans l'élaboration de leur projet qu'ils souhaiteraient déposer dans le cadre de cette entente afin de répondre aux problématiques et enjeux du territoire.

Objectifs de l'entente

L'entente triennale a pour objet de favoriser l'intégration socioéconomique et professionnelle des personnes immigrantes, leur rétention sur le territoire de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de Longueuil et le développement de relations interculturelles harmonieuses.

Objectifs de l'entente

1. Faciliter l'accès des entreprises au bassin de main-d'œuvre des travailleurs issus de l'immigration et des communautés culturelles;
2. Soutenir les entreprises dans l'embauche et l'intégration de travailleurs issus de l'immigration et des communautés culturelles;
3. Soutenir les mesures ciblant la reconnaissance des acquis et des compétences et l'offre de formation manquante afin de mieux répondre aux besoins de la clientèle immigrante visée par une démarche d'intégration à l'emploi;
4. Faire connaître davantage aux personnes immigrantes et issues des communautés culturelles les services offerts sur le territoire en matière d'intégration socioéconomique et professionnelle;
5. Favoriser l'attraction et la rétention des étudiants internationaux et des travailleurs temporaires en tenant compte du contexte métropolitain;
6. Favoriser la participation des personnes immigrantes en vue d'améliorer leur connaissance de la société québécoise et de contrer l'isolement;
7. Favoriser le rapprochement interculturel des personnes immigrantes et issues des communautés culturelles;

8. Encourager les femmes et les jeunes issus de l'immigration et des communautés culturelles à participer au fonctionnement des organismes du milieu, notamment au niveau des instances décisionnelles;
9. Appuyer des stratégies de lutte à la discrimination et au racisme.

Mobilisation des acteurs du milieu

L'engagement des acteurs du territoire de l'agglomération de Longueuil et la mise en commun de leur expertise sont des atouts indispensables qui favorisent la mise en œuvre d'action structurante adaptée aux besoins de la population immigrante.

Les projets qui seront privilégiés proposeront des actions concertées, incluant minimalement deux partenaires. Les projets devront répondre aux objectifs de l'entente.

Qui est admissible ?

- Les organismes incorporés et à but non lucratif (OBNL);
- les coopératives dont les activités sont similaires à celles d'un organisme à but non lucratif et qui ont obtenu une reconnaissance d'OBNL par le ministère du Revenu;
- les organismes du secteur public des réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux ainsi que du secteur municipal;
- les municipalités de l'agglomération de Longueuil.

Quel type de projet est admissible?

- Des projets qui apporteront des solutions durables liées aux enjeux de l'immigration;
- des projets qui reposeront sur la concertation entre divers partenaires;
- des projets novateurs;
- des projets qui ne sont pas déjà financés par d'autres programmes du gouvernement du Québec.

↓ DÉPENSES ADMISSIBLES

- les dépenses liées directement à la réalisation du projet;
- la rémunération du personnel affecté exclusivement à la réalisation du projet;
- la location d'équipement nécessaire pour le projet;
- les dépenses régulières de fonctionnement d'un nouvel organisme en démarrage pour une période maximale de trois (3) ans;
- **les frais de vérification comptable (maximum de 1 000\$)*.**

* La CRÉ de Longueuil exige des états financiers vérifiés à la fin de tous les projets qu'elle finance

↓ DÉPENSES NON - ADMISSIBLES

- les dépenses en immobilisations;
- les frais de financement du service de la dette, le remboursement d'emprunts à venir, les versements d'intérêts;
- le financement d'un projet terminé;
- les dépenses qui font l'objet de programmes gouvernementaux déjà prévus à cet effet;
- les dépenses régulières de fonctionnement du promoteur;
- un organisme en démarrage ou une activité nouvelle qui viendrait doubler un organisme existant ou une activité existante ayant la même vocation;
- des dépenses déjà réalisées et des dépenses pour lesquelles l'organisme a pris des engagements contractuels avant la date officielle de dépôt de la demande à la CRÉ.

Quel est le financement maximal?

Le soutien financier peut soutenir un maximum de 80% des dépenses admissibles totales du projet. Dans le cadre de l'entente, la durée des projets ne peut dépasser trois ans.

Quelle est la date limite pour déposer un projet?

Les promoteurs peuvent déposer en tout temps un projet. Ils doivent d'abord téléphoner à la personne responsable de l'entente en immigration à la CRÉ de Longueuil afin de se procurer le formulaire de demande.

Quand reçoit-on une réponse d'acceptation des projets?

Un délai de deux mois minimum est requis à l'analyse du projet.

Vous avez un projet ou désirez avoir plus d'information :

CRÉ de Longueuil
100 Place Charles-Le Moyne, bureau 281
Longueuil (Qc) J4K 2T4
450-651-9041
www.credelongueuil.org

Partenaires signataires de l'entente :



LE SAVOIRAFFAIRES,
C'EST NOTRE FORCE.

